

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES SCOLAIRES, ASSOCIATIONS ET GROUPES

Nous rappelons à tous les utilisateurs des piscines que chacun est un acteur dans la lutte contre l'épidémie du Coronavirus Covid-19. A ce titre nous demandons à tous de suivre les règles établies et qui lui sont communiquées dès l'entrée, et principalement les règles sanitaires de base applicables en tout lieu, comme indiqué à suivre :

Informations Générales

Les usagers se doivent de respecter les mesures sanitaires et « gestes barrière » rappelés ci-dessous, en particulier le respect d'une distanciation physique minimale de 1 mètre.

Le masque pour les parties collectives, hors pratiques sportives, est obligatoire. Les personnes qui portent un masque jetable doivent le jeter dans des poubelles réservées à cet effet à l'entrée des douches.

Dans tous les espaces, les usagers doivent faire preuve de patience en respectant les protocoles d'entrées/sorties mis en place à travers le balisage des circuits de déplacement, l'affichage des consignes sanitaires et de sécurités, l'utilisation des locaux (vestiaires, sanitaires, douches, bassins) et la gestion des flux de déplacements (cf. annexe n°1 – cheminement et signalétiques). Le circuit de déplacement dans les locaux se fait selon le principe d'un sens unique de circulation entrant/sortant quand cela est possible.

Chaque baigneur se doit de respecter les règles d'usage et de comportement obligatoires : douches savonnées avant baignade, passage par les pédiluves, passage aux toilettes, lavage des mains (savon ou Gel-hydro), en conformité avec les principes du contexte sanitaire.

Conditions d'accès spécifiques pour les usagers scolaires, clubs et associations

Fonctionnement général et fréquentation maximale instantanée (FMI)

- Le nombre de personnes total dans l'établissement accepté en simultané ne pourra être supérieur **à 250 (FMI)** ;
- Les activités sportives doivent tenir compte d'une distance physique suffisante de 4 m² par personne.
- Le port du masque est **obligatoire** dans la zone incluant l'entrée de l'établissement jusqu'aux douches pour les plus de 11 ans ;
- Le responsable du groupe (associations, établissements scolaires, institut médico éducatif, accueils collectifs de mineurs...) reste le garant du respect des consignes sanitaires ;
- Les quatre armoires collectives sont fermées ;
- Les chefs (ffes) d'établissements, présidents (es) d'associations et directeurs (e) de structures :
 - Désignent un référent COVID chargé d'assurer l'application des mesures et protocoles mis en œuvre par l'exploitant ainsi que par leurs propres instances (fédérations sportives, ministère d'éducation nationale, ministère de l'agriculture) ou assume, le cas échéant, lui (elle)-même cette responsabilité.
 - Constituent une liste nominative horodatée des personnes fréquentant l'établissement aux fins de traçage en cas de signalement d'infection au virus SARS-CoV-2.
 - Transmettent la liste des personnes chargées de la désinfection des points de contact.
 - Diffusent l'information / formation sur les mesures de prévention, dont le bon usage du masque, aux responsables des activités sportives et surtout aux référents COVID.
 - Le strict respect des mesures barrière avec un contrôle effectif et une surveillance par les autorités compétentes, assortis de l'arrêt de l'évènement se déroulant dans l'ERP de type X ou de type PA, à prévoir en cas de non-respect

L'accès de l'établissement est interdit :

- Aux personnes présentant des signes ou symptômes respiratoires, ou digestifs, ou en cas de fièvre ;

- Aux accompagnateurs, excepté pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ou présentant une situation de handicap, excepté aussi pour les accompagnateurs figurant sur une liste établie par les chefs d'établissements, ou présidents d'associations, puis transmise à l'exploitant, afin de permettre l'organisation des flux pendant leurs activités.

L'arrivée dans l'établissement

- Entrer le SAS automatique en respectant la marche en avant matérialisée ;
- Retirer les gants de protection à usage unique et les jeter à l'entrée, ainsi que tout matériel de protection souillé, dans des poubelles disposées à cet effet ;
- Se laver les mains au gel hydroalcoolique situé près de la porte d'entrée ;
- Aucun banc ou assise n'est disponible dans le hall d'accueil. L'espace « beauté (sèche-cheveux – miroirs » n'est pas accessible. Les sèche-mains sont également neutralisés.

L'accès aux vestiaires collectifs.

- La jauge d'accueil des vestiaires collectifs est portée à 7 personnes par vestiaires, soit un total de 28 personnes simultanément.
- Dans les vestiaires collectifs, chaque place est matérialisée en tenant compte du respect de la distanciation physique minimale. Les patères non utilisables sont ôtées.
- L'usage des quatre armoires collectives est interdit.
- Si la situation le permet, les affaires pourront être laissées sur place dans les places matérialisées. Dans tous les autres cas, elles seront stockées dans les casiers individuels situés dans le couloir à la sortie des vestiaires et donnant accès aux douches. Ces casiers seront réservés aux scolaires, associations et groupes uniquement.
- Afin de permettre une bonne ventilation, les portes des vestiaires collectifs seront maintenues ouvertes entre chaque créneau.

L'accès aux cabines individuelles

- Sauf cas particulier l'accès aux cabines individuelles n'est pas autorisé aux scolaires, associations et groupes. Dans la mesure où leur utilisation deviendrait impérative, les utilisateurs s'engagent alors à effectuer la désinfection des assises, patères et points de contact après leur utilisation en fin de créneau. Il convient de noter que l'exploitant autorise le responsable de la structure utilisatrice à ne pas effectuer la désinfection si et seulement si, il s'agit du dernier créneau d'utilisation des dites cabines.

L'accès aux douches et sanitaires :

- Le passage par les sanitaires est effectué avant la prise de la douche, de façon à limiter au maximum les vas et viens pendant le créneau.
- L'effectif maximum de deux personnes par bloc sanitaires est à respecter et faire respecter, avec obligation de se laver les mains au savon après chaque passage en sachant qu'un urinoir sur 2, est condamné.
- La prise d'une douche savonnée est obligatoire (distributeur mis à disposition) avant l'accès aux bassins
- Afin d'éviter les points de ralentissement en sortie de créneau, la douche de sortie peut être facultative. L'exploitant se réserve également le droit de ne pas l'autoriser pour tout ou une partie des structures s'il considère que les règles en vigueur, ne sont pas suffisamment respectées.
- Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont positionnés dans le hall bassins et près du pédiluve. Ne faudrait-il pas en mettre un, à l'entrée des vestiaires individuels et collectifs (fixés au mur).

L'accès au bassin

- Les usagers doivent positionner leurs effets personnels à un emplacement qu'ils gardent tout le long de leur présence dans la zone bassins. Ces emplacements seront matérialisés en fonction de la catégorie d'usagers.
- Dans et autour des bassins, les encadrants s'engagent à faire respecter la règle des 4m2 par personne.
- Le port du bonnet de bain est obligatoire. Aucun prêt ne sera assuré.
- Il est demandé aux utilisateurs d'éviter les allers-retours inutiles et de se concentrer sur leur pratique aquatique.
- Dans tous les cas, s'il est impossible de maintenir les mesures sanitaires générales et en particulier la distanciation physique d'un mètre, les espaces concernés seront fermés.

L'accès au matériel pédagogique

- Du matériel complémentaire (frites planches etc..) sera mis à disposition des associations dans le local pédagogique n°2 et sera réservé exclusivement aux associations et groupes. Ces derniers prendront en charge son utilisation ainsi que sa désinfection régulière.
- Le local pédagogique n°1 est réservé à l'exploitant qui utilisera le matériel entreposé à l'intérieur et précèdera à et sa désinfection (à l'exception des buts et accessoires de waterpolo, réservés au Club Sportif Mellois Natation).

La désinfection

- Un nettoyage régulier est assuré quotidiennement par l'exploitant.
- Un casier, mis à disposition de chaque établissement / association et groupe, comporte du matériel de désinfection conforme à la norme NF 14476. Un protocole de désinfection, permettant aux associations et groupes d'effectuer la désinfection de tous les points de contact et assises après leur utilisation (casiers, poignées, assises et patères des vestiaires collectifs) est adressé aux présidents (es) et directeurs (ces) de structures. Pour ce qui est des établissements scolaires, le personnel de la piscine pourra être amené à effectuer cette désinfection à l'issue des créneaux, si et seulement si, les établissements acceptent de diminuer de dix (10) minutes chaque séance. Afin de permettre une bonne ventilation, les portes des vestiaires collectifs seront maintenues ouvertes entre chaque créneau.

La gestion de cas de suspicion et de cas Covid-19 positif

- Il est recommandé d'isoler la personne en la guidant si possible vers un lieu dédié (office bassin) en appliquant immédiatement les gestes barrières (distanciation physique et port d'un masque chirurgical de préférence) :
 - En l'absence de signe de détresse :
La personne doit prendre contact avec son médecin traitant avant d'organiser son retour au domicile, avec un masque, de préférence avec son véhicule personnel. Il est nécessaire d'exclure les transports en commun.
 - En cas de signe de détresse :
Contactez le SAMU en composant le **15**
- Après la prise en charge de la personne, prévenez le service de santé de référence (médecin fédéral, médecin de l'établissement) et suivre ses consignes
- Commencer à réaliser la liste des cas contact afin de faciliter le contact tracing et évaluer le risque de contamination
- Prévenir le gestionnaire.

Si le club est informé d'un cas positif parmi ses adhérents, il doit :

- Veiller à prendre contact avec l'Agence Régionale de Santé : <https://www.ars.sante.fr/>
- Lister les personnes ayant été en contact avec cet adhérent si possible durant les 10 derniers jours ;
- Informer les membres ou les parents du groupe concerné par le cas positif afin qu'ils soient vigilants à de potentiels symptômes et les encourager à pratiquer un dépistage.
- Se conformer aux recommandations de l'ARS
- Prévenir le gestionnaire

Adaptation du protocole d'accueil des usagers scolaires, clubs et associations

Ce présent protocole est soumis à l'évolution en temps réel des mesures gouvernementales et peut faire l'objet de modifications ou d'adaptations effectives au rythme des décrets en vigueur.

Fait à Melle, le 14 septembre 2020

Le président de la communauté
de communes Mellois en Poitou,

Fabrice MICHELET

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Éviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS

**Pour tenir la maladie à distance,
restez toujours à plus d'un mètre
les uns des autres**

1 mètre

**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de
mettre son masque
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever
le masque en le prenant par
les lanières



Couvrir le nez
et la bouche



Une fois posé,
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre
dans un sac plastique et le jeter
ou s'il est en tissu, le laver
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



PROTOCOLE DE DESINFECTION DES POINTS CONTACT AQUA'MELLE

Ce mémo fait état de la procédure à mettre en œuvre pour la désinfection des supports et points de contact, dans le cadre du protocole sanitaire covid-19 en vigueur, à destination :

- Du personnel d'AQUA'MELLE en ce qui concerne la désinfection régulière ;
- Des associations, après chaque créneau (et/ou niveau), ainsi qu'après chaque vague de passage dans les vestiaires (si supérieur à 7 personnes par vestiaires).

1 – Un casier est mis à disposition de chaque association (le Club sportif Mellois Natation, le Club de plongée Mellois et Octopus Cellois).

Le casier sera muni de sa clé et d'un jeton laissant la possibilité de verrouiller le dit casier durant les activités. Il conviendra de laisser la clé sur le casier avant chaque départ.

A l'intérieur du casier, sera mis à disposition :

- Un spray nettoyant-désinfectant (QUATTRO Floral norme 14476, produit concentré dilué à 1%) ;
- Une boîte de gants jetables ;
- Un rouleau de poches poubelles pour y jeter le papier jetable usager (à fermer après usage et à jeter dans l'une des poubelles spécialement dédiées aux déchets covid-19 type masques) ;
- Un rouleau de papier jetable ou plus.

2 – Fréquence de réalisation des points contact par les Association :

La désinfection des points contact s'effectue après chaque créneau et niveau, ainsi qu'après chaque vague de 7 personnes dans les vestiaires.

Les points contact correspondent aux :

- Poignées de portes et proximité poignées (vestiaires, sanitaires, cabines, casiers, douches...) ;
- Casiers utilisés (portes, intérieur/extérieur et clé) ;
- Boutons poussoirs des douches, savons, sanitaires (robinets, WC et urinoirs) ;
- Bancs (assises) et patères (porte-manteaux) ;
- Cuvettes des sanitaires si mixité avec le public.

3 – Méthodologie :

1. Pulvériser sur le support ou sur le papier jetable, le produit QUATTRO FLORAL (solution concentrée diluée à 1%, norme 14476) via le spray, puis passer le papier jetable pour répartir le produit sur la zone à traiter et laisser sécher (temps de pause 15 min pour efficacité du produit) : Poignée, boutons poussoirs, parois, clés....
2. Remplacer le papier jetable fréquemment et le jeter dans la poche poubelle prévue à cet effet.
3. Dans les WC : pulvériser le spray nettoyant-désinfectant QUATTRO FLORAL (norme 14476) sur et dans la cuvette, les boutons poussoirs..., puis essuyer et laisser sécher.
4. Une fois les points contact réalisés, jeter vos gants jetables et fermer la poche poubelle puis la mettre dans une poubelle dédiée aux déchets covid-19 (masques).

5 – Remiser le papier jetable, les gants et le spray dans le casier, puis le fermer. Si besoin de réassort, il conviendra de le signaler à l'agent d'accueil ou agent technique présent sur site lors de votre départ

RAPPEL : Vous allez manipuler des produits d'entretien qui peuvent être dangereux pour votre santé. En conséquence, ceux-ci doivent être exclusivement manipulés par un adulte. Attention au contact avec la peau, les yeux, ainsi qu'aux projections sur les vêtements.



Réf. 772302B - 772304B

RESOSANIT QUATTRO CONCENTRÉ

Détergent sanitaire surpuissant, détartrant et désinfectant

Nettoie, détartre et désinfecte toutes surfaces sanitaires : carrelages, lavabo, baignoire, wc, robinetterie et toutes surfaces lavables.

Donne un brillant éclatant et laisse une odeur agréable grâce à la rémanence du parfum floral.

S'utilise sans rinçage et ne laisse aucune trace.

Avantages produit

PROPRIÉTÉS MICROBIOLOGIQUES

Bactéricide EN 1276 à 0,5% en conditions de saleté à 20°C en 5 mn
Bactéricide EN 13697 à 2% en conditions de saleté à 20°C en 5 mn
Fongicide (levuricide) EN 1650 à 0,5% sur candida albicans en cond° de saleté à 20°C en 15 mn
Virucide EN 14476 sur Virus influenza H1N1 à 1% en cond° de saleté à 20°C en 15 mn

MODE D'EMPLOI

Diluer dans l'eau à raison de 0,5% à 2% en fonction de l'activité recherchée, pulvériser ou appliquer avec une microfibre sur la surface à traiter. Laisser agir pendant 5 mn pour son activité bactéricide et 15 mn pour ses activités fongicide et virucide. Rincer à l'eau potable. Dans tous les cas d'applications, veiller à recouvrir uniformément la surface à traiter. Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger. Pour les sols, utiliser dilué de 0,5% à 2%, mais il est inutile de rincer.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect: Liquide limpide rouge

pH : < 2

Densité : 1,04-1,06

Senteur : note florale

Sécurité selon FDS : La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH. Corrosion cutanée, Catégorie 1A. Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 0610810 868 pour le personnel médical.

Produit biocide : TP 2 Substance active biocide : chlorure de didécyl diméthyl ammonium, CAS 7173-51-5, 27,00 g/kg.

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

CONDITIONNEMENT

Réf 772302B : Carton de 2 bidons de 5 L

Réf 772304B : Carton de 6 flacons de 1 L

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas mélanger avec d'autres produits. Porter des gants de ménage. En cas de contact cutané et/ou oculaire, rincer immédiatement à l'eau. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5 et 30°C. L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Date limite d'utilisation optimale : 24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Usage réservé aux professionnels

Formule déposée au Centre Anti-poison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)



Version 190719

0 800 300 560

Fiche technique et fiche de sécurité disponibles sur : www.groupe-reso.fr
Groupe RESO - Centre Logistique de la Gare - 19270 USSAC